

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2025_097

Séance du 1^{er} décembre 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ le 1^{er} décembre à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

Présents :

Mme Béatrice LATOUCHE, M. Jacky DECERS, Mme Laurence HUTEREAU, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, Mme Françoise CHANTOISEAU, Mme Alexandra CORBEAU, M. William DEROUET, Mme Graziella GANNE, Mme Morgane GARREAU, Mme Anaïs HÉRIN, M. Jean LE GALLET, M. Michel NÉRON, M. Pascal RENOU, M. Jean-Paul TRICOT, Mme Annie BOUTELOUP, Mme Monika BRETON, M. Claude ÉVEILLEAU, M. Roland FRIZON, Mme Sonia POTTIER, Mme Ghislène THOMAZEAU.

Absents excusés :

M. Gérard LEMOINE donne pouvoir à M. Michel CHANTEPIE
M. Mahmoud BEN KACHOUT donne pouvoir à Mme Alexandra CORBEAU

Absent :

M. Louis-Jean de NICOLAY

Secrétaire de séance : M. Philippe DELAUNAY

Membres : En exercice : 28
Présents : 25
Votants : 27

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le 
ID : 072-200077162-20251201-2025_097-DE

• DISPOSITIF ÉCOPOUSSE – ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 – VALIDATION DU PRINCIPE DE REFACTURATION

Madame le Maire expose au Conseil municipal que le PETR Pays Vallée du Loir assure le pilotage du dispositif éducatif Écopousse sur l'ensemble du territoire pour l'année scolaire 2025-2026.

Ce programme, conçu par l'entreprise Eco CO2 dans le cadre du programme national ACTEE, vise à sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires à la sobriété écologique et énergétique, au moyen d'ateliers pédagogiques animés par des intervenants spécialisés et de ressources dédiées.

Le PETR, pilote de ce dispositif à l'échelle des trois intercommunalités Loir Lucé Bercé, Sud Sarthe et Pays Fléchois, a adopté le 23 septembre 2025 une délibération actant :

- Centraliser le paiement des prestations auprès du prestataire ;
- Organiser une refacturation auprès des bénéficiaires, via les communes ou SIVOS concernés pour une gestion équitable et transparente des coûts ;

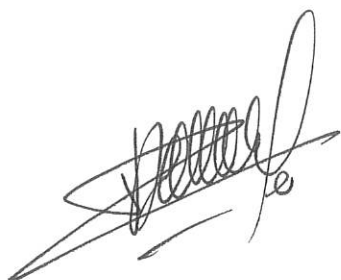
- Fixer le montant restant à charge par classe selon la grille suivante :
 - **198 € HT** (< 31 classes inscrites)
 - **180 € HT** (31 à 50 classes inscrites)
 - **170 € HT** ($\geq$ 51 classes inscrites).

Les écoles de la commune de Le Lude participent au dispositif pour l'année scolaire 2025-2026 au titre de **4 classes**. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le PETR Pays Vallée du Loir à émettre une refacturation du montant correspondant au restant à charge pour les classes inscrites sur la commune, soit la somme de **720 € HT**, afin qu'il puisse en assurer le versement au prestataire dans le cadre du pilotage du dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation de la commune de Le Lude au dispositif Écopousse pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- **AUTORISE** le PETR Pays Vallée du Loir à procéder à la refacturation du coût du dispositif correspondant aux classes inscrites sur la commune, selon le barème arrêté par le Comité syndical en date du 23/09/2025 ;

Le Secrétaire
M. Philippe DELAUNAY



**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Préfecture le 3 décembre 2025.**
Le Maire : Béatrice LATOUCHE



Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 072-200077162-20251201-2025_097-DE

